

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je tiens à rassurer le sénateur Thériault que j'ai mentionné son nom lors de ma conversation avec le premier ministre McKenna.

Je regrette si le premier ministre McKenna n'a pas donné suite à cette allusion de ma part.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat pourrait peut-être nous dire si oui ou non le projet de loi C-21 est un élément qui a fait que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a accepté de réduire le nombre de sénateurs qui représentent le Nouveau-Brunswick de 10 à 8?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suis certain que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a pris l'initiative en question dans l'intérêt supérieur de l'unité canadienne.

LES ÉCHANGES ENTRE LE LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT ET LE PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'aurais une question aussi en ce qui concerne cette nouvelle (c'est une nouvelle pour moi, en tous les cas!) que le premier ministre Bourassa aurait demandé au leader du gouvernement au Sénat de faire pression, j'imagine, sur la majorité libérale au Sénat pour que le projet de loi C-21 soit passé.

Est-ce que Monsieur Bourassa semblait au courant que la majorité de la population de sa province est contre ce projet de loi, que tous les grandes centrales ouvrières avec lesquelles je suis en contact sont contre le projet de loi C-21, que tous les groupes d'action-chômage sont contre, que les autorités religieuses sont contre, que tous les groupes sociaux sont contre et que je continue de recevoir des communications et des pétitions?

Dans ces circonstances, je ne peux penser que Monsieur Bourassa ne serait pas au courant de ce mouvement très profond au Québec contre le projet de loi C-21.

Alors, j'aimerais savoir qu'est ce qu'il vous a demandé exactement et en s'appuyant sur quel appui dans sa province?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État (relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, monsieur Bourassa m'a prié de faire tout en mon pouvoir pour assurer l'adoption du projet de loi C-21 dans les plus brefs délais.

Pour ce qui est des commentaires du sénateur Hébert, tout ce que puis dire à ce sujet, c'est que M. Bourassa est le premier ministre du Québec dûment élu à quatre reprises et qu'il n'a aucune leçon à tirer de l'honorable sénateur sur ses responsabilités envers son électeur.

L'honorable Philippe D. Gigantès: Est-ce que leader du gouvernement au Sénat aurait l'amabilité de nous dire s'il a renseigné le premier ministre du Québec sur le fait qu'il y a une majorité libérale au Sénat qui s'oppose au projet de loi C-21 et que comme leader du gouvernement au Sénat l'honorable sénateur Murray a très peu d'influence sur nous?

L'honorable Jean-Maurice Simard: Il sait que c'est une majorité libérale en voie de disparition!

● (1540)

(Traduction)

[Le sénateur Thériault.]

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai maintenant les réponses différées à certaines questions. Je demande à ce que ces réponses soient publiées dans les débats d'aujourd'hui.

L'ÉNERGIE

LE PROJET SCOTIA SYNFUELS—LES INCITATIFS AU DÉMARRAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai maintenant la réponse différée à une question posée au Sénat le 17 mai par le sénateur MacEachen concernant le projet Scotia Synfuels, les incitatifs au démarrage et la position du gouvernement.

(La réponse suit:)

Le crédit d'impôt proposé à l'égard du projet Scotia Synfuels est considérable; il s'agit de quelque 208 millions de dollars. Par conséquent, le ministère des Finances, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de l'Agence des perspectives économiques du Canada atlantique et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, doit effectuer un examen des répercussions fiscales et financières de ce crédit. Le leader du gouvernement à la Chambre a été informé que le processus d'examen était en cours et qu'une réponse serait donnée aussi tôt que possible.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LES ÉLECTIONS AU MYANMAR—LEUR EFFET SUR LE CONTRAT DE FORAGE OBTENU PAR PETRO-CANADA

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à la question que le sénateur Hays a posée au Sénat, le 31 mai, sur les affaires étrangères, les élections au Myanmar et leur effet sur le contrat de forage obtenu par Petro-Canada.

(La réponse suit:)

Le 7 mai, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré à la Chambre des communes qu'on examinerait la position de Petro-Canada au Myanmar. Après une étude faite par ses dirigeants, la société Petro-Canada a fait savoir qu'elle resterait au Myanmar et remplirait son contrat.

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE—SON EFFET SUR LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LE CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à la question que le sénateur Grafstein a posée au Sénat, le 5 juin, sur la République populaire de Chine, la politique en matière de droits de la personne, son effet sur les relations commerciales avec le Canada et la position du gouvernement.

(La réponse suit:)